

«Victoire éclatante» pour les grévistes de l'hôtel Hyatt

PAR DAN ISRAEL
ARTICLE PUBLIÉ LE MARDI 25 DÉCEMBRE 2018



Devant l'hôtel, le 11 octobre 2018 © D.I.

Après 87 jours de grève, les salariés du palace de la rue de la Paix à Paris ont obtenu satisfaction sur une partie de leurs revendications. Les employés payés directement par Hyatt devraient notamment être augmentés.

Depuis le 25 septembre, leur emploi du temps avait fini par être rodé : tenir le piquet de grève dans la luxueuse rue de la Paix (II^e arrondissement de Paris) de 10 heures à 15 heures au moins, répandre au sol du papier journal découpé, chanter et danser au bruit des tambours pour se tenir chaud, organiser les repas collectifs. Se montrer, lutter, et espérer. **Après 87 jours de mobilisation**, c'est cette occupation devenue presque routinière qui vient de prendre fin pour les grévistes de l'hôtel Park Hyatt Vendôme.

Ce lundi 24 décembre, tous ont repris le chemin du travail, après la signature d'un accord de fin de conflit, vendredi 21 décembre, entre les représentants des employés et la direction de l'hôtel. « Une victoire éclatante », saluent **dans un communiqué** la section CGT Commerce parisienne et la CGT des hôtels de prestige et économiques, qui ont soutenu les salariés tout au long des presque trois mois de conflit.

« Ce retour au travail, c'est un peu comme une rentrée des classes, il y avait du stress pour tout le monde, on ne savait pas vraiment comment on allait être traités, confie Nora, déléguée syndicale CGT dans l'entreprise sous-traitante de nettoyage, STN Groupe. Mais tout s'est très bien passé, on a même organisé une galette des rois. C'est vrai qu'on est tellement

nombreux à avoir participé à cette grève... Nous espérons simplement que nous ne subirons pas de représailles un peu plus tard. »



© D.I.

L'équipe de l'hôtel est composée d'environ 300 personnes, dont 80 employées par STN. Soixante-dix d'entre elles **s'étaient lancées dans la grève**, réclamant d'être intégrées à l'équipe internalisée de l'hôtel. Elles étaient accompagnées de neuf employés déjà directement salariés par Hyatt, qui demandaient pour leur part une revalorisation d'environ 30 % de leur salaire. Le 21 décembre, 41 personnes se déclaraient encore grévistes.

Très visibles au milieu des commerces chic, bruyants, les salariés ont fini par obtenir gain de cause sur une partie de leurs revendications. Les choses n'avaient pourtant pas bien démarré : ce n'est qu'après 47 jours de grève qu'une discussion a pu s'ouvrir avec la direction, notamment grâce à l'intervention de l'inspection du travail.

« Je suis satisfait du résultat de notre action, mais aussi en colère », confie Hoselito Radic, délégué syndical CGT de l'hôtel. « On a fait trois mois de grève, en s'installant dehors, en embêtant les clients de l'hôtel et les commerçants de la rue de la Paix, simplement parce que la direction de l'hôtel ne voulait pas nous entendre ! Je trouve ça irrespectueux, envers tout le monde. On aurait facilement pu régler cette histoire lors des négociations annuelles... »

Au rang des avancées obtenues à la suite du conflit, la CGT se félicite de voir désormais inscrits noir sur blanc dans les contrats de travail de STN les acquis obtenus au cours des précédentes mobilisations, en 2013 et 2014. Ces grèves leur avaient déjà assuré un salaire d'environ 1 900 euros net par mois, primes

comprises, ainsi que le remboursement à 100 % de la carte de transports (la loi oblige les employeurs à en rembourser la moitié).

Mais lorsqu'une nouvelle entreprise sous-traitante remportait le marché du nettoyage de l'hôtel, ce qui est fréquemment arrivé ces dernières années, le nouveau prestataire était seulement obligé de réembaucher les salariés sous-traités, sans être tenu de leur accorder les mêmes avantages. Une fois inscrites dans les contrats de travail, ces conditions ne pourront plus être contestées.

Quant aux salariés payés directement par le Hyatt, ils n'obtiendront pas l'augmentation demandée de 3 euros par heure. Leur grille de rémunération sera en revanche alignée sur celle de l'hôtel Hyatt Regency Paris-Étoile (ex-Concorde Lafayette), qui « n'est qu'un hôtel quatre étoiles » mais qui est celui qui paie les meilleurs salaires dans tout le groupe en France. Si l'engagement a été pris par la direction, il reste à le formaliser dans le cadre des négociations annuelles prévues par la loi, qui démarreront courant janvier.

Aujourd'hui, les salariés internalisés sont payés à un salaire assez bas : la plupart des techniciens ne gagnent pas plus de 1 500 euros net, l'équivalent du Smic hôtelier (10,5 euros de l'heure). Un plongeur présent depuis sept ans dans l'établissement émarge à 1 300 euros, sans avoir bénéficié d'aucune augmentation individuelle.

Le Park Hyatt Vendôme et son sous-traitant ont surtout accepté un geste fort, qui contrecarre les conséquences des ordonnances réformant le droit du travail, adoptées à l'automne 2017. Depuis celles-ci, les salariés d'un sous-traitant ne peuvent plus être élus représentants du personnel dans l'entreprise où ils sont mis à disposition. Les employés concernés du Park Hyatt demandaient donc de pouvoir désigner plusieurs « représentants de proximité », qui seraient disponibles pour les membres du service de nettoyage de l'hôtel.

Après avoir longuement résisté, arguant que c'est la CFDT qui est majoritaire chez STN, les directions des deux entreprises ont accepté cette demande. Des salariés de STN pourront être désignés « représentants de proximité » au sein du palace par le comité

social et économique (ex-comité d'entreprise), dont les membres seront élus par les salariés au printemps 2019.

Ces 13 futurs représentants auront un rôle proche des 14 élus du personnel actuels, et bénéficieront toujours d'heures de délégation et d'un local syndical. « *En faisant cette proposition, le Park Hyatt Paris Vendôme et la société STN ont souhaité répondre à la principale cause de ce mouvement* », assure la direction du palace dans un communiqué.

La sous-traitance perdurera

Pourtant, en signant l'accord du 21 décembre, les représentants des grévistes ont choisi de faire une importante concession au vu de leurs revendications initiales. Ils ont accepté d'abandonner la demande que les sous-traitants soient directement salariés par l'hôtel. Un souhait pourtant renouvelé depuis 2013.

La CGT n'a cessé de rappeler que le Park Hyatt Vendôme est le « *seul palace* » parisien dont le service « hébergement » (femmes et valets de chambre, équipiers, gouvernantes) est sous-traité, et que sur les sept hôtels gérés par le groupe en France, quatre assurent ces services en interne.



© Rachida El Azzouzi

Mais la direction du palace n'a jamais cédé sur ce point, assurant que sous-traiter l'entretien « *fait partie du modèle économique des hôtels de la chaîne Hyatt* », et en tout cas de cet établissement. Son argumentaire repose aussi sur un arrêt de la cour d'appel de Paris de novembre 2017, confirmant que ce procédé est légal. « *Les syndicats ont délaissé leur revendication concernant l'intégration des femmes de chambres, salariées de la société STN, au sein du Park Hyatt Paris Vendôme. Les discussions sont donc closes à ce propos* », écrit la direction du palace.

« Sur ce point, la direction est restée assez ferme jusqu'au bout, convient la déléguée syndicale Nora. Il fallait trouver une porte de sortie, pour ne pas risquer de tout perdre. Alors nous nous sommes posé la question : l'intégration chez Hyatt, qu'en attendions-nous ? Je crois que ce que nous avons gagné correspond à ces attentes, c'est une belle avancée. »

À la veille de Noël, les deux parties ont sans doute senti qu'il était temps de mettre un terme au conflit. Difficile pour la direction d'assumer encore longtemps l'image de femmes de ménages précarisées assurant le spectacle devant son établissement où les prix pour une nuit vont de 1 499 euros à 15 000 euros. Complicé sans doute aussi de résister à la pression des puissants commerçants de la rue, excédés par l'agitation nuisant au commerce durant des fêtes de fin d'année déjà perturbées par les manifestations à répétition des « gilets jaunes » dans les quartiers huppés de la capitale.

Du côté des salariés, la situation était bien sûr difficile. Les premiers jours du mouvement ont donné lieu à des tensions extrêmes. L'hôtel a reproché aux grévistes d'empêcher l'entrée de salariés appelés en renfort pour

les remplacer. La loi ne les autorise en effet pas à empêcher d'autres salariés de travailler. Une menace de plainte avait été agitée.

Vendredi 12 octobre, deux grévistes **avaient été sérieusement blessés** devant l'entrée du personnel, après un accrochage avec le service de sécurité, qui tentait de faire entrer des femmes de ménage remplaçantes. Les deux hommes, évanouis, avaient été évacués par les pompiers, et hospitalisés, récoltant 15 jours et 25 jours d'interruption de travail (ITT).

Concernant les conditions financières, la CGT a largement soutenu le mouvement, en donnant 42 euros par jour de grève aux employés durant les mois d'octobre et novembre. Cette indemnité n'a pas été versée au mois de décembre, puisque les salariés ont tous touché le « treizième mois » dans son intégralité. Des passants et des clients ont aussi contribué à la caisse de grève, et une **cagnotte en ligne** a totalisé 26 000 euros de dons.

« On est bien obligés de faire le lien avec les gilets jaunes, commente Hoselito Radic. Face à un gouvernement qui fait la sourde oreille, il faut attendre que les gens sortent dans la rue, et arrêtent d'être calmes, pour que ça bouge. Aujourd'hui, si vous voulez obtenir une avancée, il faut se battre. »

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.